Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 2 (1910)

Heft: 7

Rubrik: Mouvement syndical suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

médiates il tâche de s'aboucher aux partis bourgeois qui semblent favoriser les réformes et qui défendent plus ou moins la démocratie.

Eveiller trop le sentiment de classe chez les ouvrier en faisant clairement ressortir les contrastes entre le prolétariat et la bourgeoisie, ça gêne trop les tendances de réforme pour que les revisionnistes qui craignent toujours de froisser leurs alliés de la bourgeoisie, s'en mêlent. Les revisionnistes sont continuellement tourmentés par la crainte de voir leurs amis, les réformistes bourgeois abandonner l'action de réformes pour se jeter dans les bras de la réaction.

C'est pourquoi ils n'attribuent aucune valeur à l'éducation de la classe ouvrière sur les principes du socialisme, par laquelle ou apprend à connaître les contrastes qui séparent la classe ouvrière de l'ensemble de la bourgeoisie, autant de la bourgeoisie progressiste que de la bourgeoisie réactionnaire. Pour le revisionnisme le mot d'ordre n'est pas: «A nous les prolétaires contre la bourgeoisie», mais plutôt: «Vive la réforme, à bas la réaction». Les revisionnistes, pour appuyer la bourgeoisie progressiste contre la réaction, s'attachent volontiers à la première, pour former un bloc politique, ou bien pour fournir des ministres socialistes aux gouvernements bourgeois. Malheureusement que, au moment où le gouvernement progressiste doit remplir ses promesses en faisant d'importantes concessions à la classe ouvrière, il lui arrive ce qui est arrivé à un certain paysan qui a voulu apprendre à son mulet à vivre sans nouriture. Juste au moment où il avait acquis cette précieuse qualité il creve par hasard. Précisément quand le gouvernement progressiste s'apprête à réaliser de sérieuses réformes il perd ses adhérents dans la bourgeoisie et il succombe aux attaques de ses adversaires.

Ainsi les chances de succès sont bien modestes de ce côté. Par contre, les pertes peuvent être énormes d'autre part. En essayant d'inspirer confiance aux travailleurs dans la bienveillance de la bourgeoisie avancée, le revisionnisme détruit la conscience de classe si péniblement acquise des prolétaires. Lorsque les ouvriers s'habituent à attendre davantage de la bienveillance de la bourgeoisie que de leurs propres forces, ils ne se sentent plus engagés à former de puissantes organisations. En même temps le mouvement perd sa force de propagande d'attraction dans le prolétariat. La partie de la classe ouvrière qui est animée d'une forte conscience de classe instinctive, s'éloigue du parti qui lui apparaît comme un parti bourgeois, également responsable des mesures oppressives des pouvoirs publics. La tactique réformiste, la politique de bloc et le ministérialisme ont élevé en France et en Italie (et en Suisse romande. N. d. traducteur) le syndicalisme, l'hostilité contre toute collaboration au mouvement politique, pendant que l'organisation et le sentiment de classe, ces bases fondamentales essentielles de toute puissance ouvrière n'ont pu prendre pied sérieusement.

Il va sans dire que les conceptions théoriques ne formaient pas l'unique cause déterminant cette situation; le développement économique retardé, puis certaines circonstances politiques formaient, à leur tour, les causes permettant à des conceptions aussi étroites du sosialisme à se répandre. Là où le grand capitalisme peut se développer à pas de géant, en forçant les travailleurs à soutenir une lutte de classe bien nette et à former de grandes organisations, là où le gouvernement tracasse les travailleurs, ces derniers se sentent poussés à soutenir une lutte de principes, à aller de l'avant dans la lutte pour des réformes, tout en se proposant comme but principal la conquête de tout le pouvoir politique

et économique.

Dans ces conditions, il n'y a guère de place pour les théories anarchistes qui veulent retenir les travailleurs de l'action politique et de la petite besogne «qui pourrit», et il n'y a pas de place non plus pour les théories d'un Millerand préconisant la solidarité des classes. Ici les travailleurs se sentent continuellement dirigés vers l'unité des deux aspects du mouvement ouvrier qui se trouve incorporés dans la théorie marxiste. Mais là où le développement se trouve en état de stagnation, là où une forte classe moyenne, formée de petits bourgeois et de paysans, existe qui est dirigée par un mélange d'idées démocratiques et réactionnaires et lorsque les travailleurs n'ont pas confiance dans leurs propres forces, les deux aspects du socialisme se trouvent séparés. Là où une forte mesure de liberté bourgeoise rend difficile aux travailleurs de reconnaître leur situation sociale, là où la bourgeoisie réussit à corrompre les ouvriers par de petites concessions, et où les pouvoirs publics sont l'objet de lutte entre quelques politiciens vaniteux, le socialisme se divise en deux doctrines adverses qui se combattent violemment, tout en se renforçant réciproquement comme deux contorsions (défigurations) du marxisme. (A suivre.)

552

Mouvement syndical suisse.

Ouvriers sur métaux. — Le mouvement auquel il faut attribuer le plus d'importance parmi ceux que la Fédération des ouvriers sur métaux a dû soutenir dans le courant de cette

année, c'est celui des métallurgistes à Winterthour, c'est-à-dire les conflits avec les grands

industriels Rieter & Cie et Sulzer frères.

A plusieurs reprises, le président de la ville, M. Geilinger, tenta de reconcilier les parties en conflit, mais ces tentatives ont d'abord échoué. La maison Rieter & Cie n'a offert qu'une augmentation des salaires variant de 10 à 20 centimes par jour pour une vingtaine d'ouvriers, pendant que 60 autres ouvriers qui avaient pris part à la grève ne devaient rien recevoir. Rieter & Cie s'étaient même réservés de laisser 15 grévistes sur le pavé. Les ouvriers, trouvant que c'était trop dur de reprendre le travail dans ces conditions, ont d'abord décidé de continuer la grève.

Seulement les exigences que la maison Sulzer frères faisait valoir devant la cour de conciliation étaient bien plus dures. Une douzaine d'ouvriers qui s'étaient particulièrement distingués pendant ce conflit, devaient être exclus de l'établissement Sulzer. Ce qui nous paraît encore plus ignoble qu'un semblable acte de vengeance, c'était le fait que MM. Sulzer exigeaient d'un certain nombre des ouvriers lock-outés que, pour être réintégrés dans l'établissement, ils devaient signer un revers par lequel ils déclaraient se repentir d'avoir désobéi aux chefs de l'établissement, cela en promettant de sauvegarder à l'avenir avant tout les intérêts de la maison

Sulzer.

Signer un pareil revers dans de telles circonstances, eût été reconnaître le kroumiriat comme un devoir moral de l'ouvrier et il faut féliciter le camarade Dürr, secrétaire de la Fédération des ouvriers sur métaux, pour avoir refusé formellement, au nom des ouvriers, un pareil engagement. Par son acceptation, les ouvriers se seraient engagés à tirer dans le dos éventuellement à leurs camarades en lutte, sans opposer aucune résistance au patron qui aurait exigé un semblable acte de trahison de leur part.

Les patrons peuvent exiger de la part d'un ouvrier que ce dernier sauvegarde leurs intérêts pour autant qu'il s'agit uniquement de la capacité, du zèle et de la conscience pour l'exécution d'un travail dans des conditions normales. En outre, il peut être question de devoir moral de l'ouvrier vis-à-vis du patron, lorsqu'il s'agit de la sauvegarde des intérêts d'un établissement vis-à-vis d'établissements concurrents. Par contre, l'obéissance et le devoir moral de l'ouvrier vis-à-vis de son patron doit cesser immédiatement, lorsque ce dernier veut profiter de son pouvoir économique pour faire trahir ses intérêts de classe à l'ouvrier.

Aucun patron n'a le droit d'obliger un ouvrier à exécuter des travaux entrepris spécialement dans le but de soutenir d'autres patrons en conflit avec les ouvriers. Le patron qui veut imposer une semblable besogne à ces ouvriers, abuse tout simplement de son pouvoir économique.

Le revers que la maison Sulzer voulait faire signer à quelques-uns de ses ouvriers et le fait d'avoir congédié des ouvriers qui se refusaient d'exécuter des travaux abandonnés par les grévistes de l'établissement Rieter & Cie, tout cela prouve que la maison Sulzer exige de la part des ouvriers des qualités autres que fidélité, conscience, zèle et capacités techniques au travail.

Ce que M. Sulzer-Ziegler prétend pouvoir réclamer de bon droit de la part de ses ouvriers et ce qu'il a su imposer par force à plusieurs d'entre eux, ce n'était ni plus ni moins que la

trahison de leurs frères en lutte.

Qu'un ouvrier entre comme kroumir tout droit chez Rieter & Cie ou bien qu'il exécute le travail abandonné par les grévistes de cette maison, avec les moyens de production d'un autre établissement, cela revient matériellement au même.

Dans les deux cas, l'ouvrier qui travaille soutient directement le patron en lutte contre l'ouvrier

en grève.

Les prétentions de la maison Sulzer à ce sujet sont d'autant plus ignobles que les ouvriers en question se verraient obligés de trahir leur

propre cause.

Ces ouvriers ne peuvent pas, comme des déserteurs qui passent au drapeau de l'ennemi, profiter de la défaite de leurs camarades. Une fois le conflit terminé, ils subissent les conséquences d'une défaite tout comme les grévistes, parce que, après comme avent la grève, l'ouvrier continue à faire partie de la classe des salariés et une défaite de ce genre frappe directement les intérêts primordiaux de toute la classe ouvrière.

Sans vouloir excuser ceux parmi les ouvriers qui, en toute connaissance de cause, se prêtèrent à faire œuvre de kroumir dès le début du conflit, il nous semble qu'on ne doit cependant pas considérer comme simples kroumirs tous les ouvriers qui n'ont pu résister à la pression d'un

des plus puissants patrons.

Ils sont nombreux les ouvriers qui sont incapables de distinguer eux-mêmes les limites de l'obéissance qu'ils doivent à un patron. En outre, il existe certaines différences dans leur situation économique, les fameuses institutions philanthropiques ont joué leur rôle néfaste à cette occasion; puis la conception, le caractère et l'éducation diffèrent tellement entre ouvriers qu'il ne faut pas s'étonner que, malgré les efforts de l'organisation syndicale à Winterthour, beaucoup d'ouvriers n'aient pas suivi le mot d'ordre du syndicat.

Une autre fois, il ne faudrait pas manquer de consulter les ouvriers de tous les établissements de la même branche d'une localité, avant de déclarer la grève dans un seul établissement, cela pour éviter des ruptures entre ouvriers qui se produisent trop facilement en pareille occasion.

Les véritables responsables dans ce conflit ne se trouvent point dans le camp des ouvriers, ce sont les *Rieter & Cie* qui n'ont pas tenu compte des revendications des mouleurs et les *Sulzer frères* qui n'ont rien eu de plus pressé que de vouloir forcer leurs ouvriers à faire œuvre de kroumir.

Ce n'est pas pour rien que M. Ed. Sulzer-Ziegler a fait imprimer son beau discours adressé aux ouvriers de sa maison. L'attitude des patrons de cet établissement avait besoin d'une justification morale. Cependant, ce discours qui nous occupera encore à une autre occasion ne justifie rien, pas même au point de vue de la conception juridique bourgeoise. Tout ce que ce discours préconise clairement, c'est cette formule manchesterienne: Le plus fort doit toujours avoir raison.

En outre, MM. Sulzer et avec eux tous les grands industriels se plaignent du langage de la presse ouvrière. A ce sujet, nous tenons à faire ressortir que le langage de la presse patronale n'est pas plus délicat quand il s'agit de combattre les revendications ouvrières ou bien de calomnier systématiquement les hommes de confiance et les militants des organisations ouvrières. Jamais les ouvriers s'y opposeraient si MM. Sulzer voulaient eux-mêmes exécuter le travail d'un autre patron, ou au cas où ces messieurs ouvrent leur propre bourse pour soutenir financièrement un des leurs. Par contre, la maison Sulzer n'a pas le droit d'empêcher les ouvriers à venir en aide à leurs camarades en lutte et encore moins à les forcer de faire œuvre de kroumir. En ce faisant, ce sont les Sulzer frères qui ont commencé par faire de la lutte de classes en pratique, les ouvriers qui s'y opposèrent se trouvaient en état de défense absolument légitime.

Entre temps, les conflits des métallurgistes à Winterthour ont trouvé leur solution.

La maison Rieter accorde une augmentation des salaires de 10 à 20 ct. par jour à 40 ouvriers. Pour la maison Sulzer, il ne s'agissait que de la réintégration des ouvriers congédiés.

Les deux établissements se sont engagés à embaucher tous les ouvriers — environ 450 — atteints par la grève ou le lock-out sauf 44, sur lesquels un certain nombre a déjà pu se caser ailleurs. Les établissements Rieter & Cie et Sulzer se sont en outre engagés formellement à faire

annuler les listes noires, afin que les 20 ou 30 victimes qui restent ne rencontrent pas de difficultés pour trouver de l'occupation dans d'autres établissements. C'est tout.

Ce résultat est bien pratique pour les deux parties en cause, si l'on tient compte des frais de la campagne. Matériellement, l'organisation syndicale ouvrière a perdu, puisque 30 victimes restent encore sur le pavé. Moralement, c'est la maison Sulzer qui se trouve particulièrement compromise, car, malgré sa puissance économique, malgré tous les moyens de pression mis en application contre les ouvriers syndiqués, le mot d'ordre de M. Ed. Sulzer: « Le travail pour Rieter & Cie » n'a pas pu être exécuté dans son établissement.

Conflit des brasseurs. L'assemblée des délégués des ouvriers brasseurs affiliés à la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation, réunie le lundi 1er août, au Restaurant Luxhof à Zurich, après avoir examiné soigneusement la situation faite aux ouvriers brasseurs en lutte, décida l'arrêt de la grève et la suppression immédiate du boycott.

Le comité central de la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation engage formellement toutes les *Unions ouvrières* ou autres organisations locales eyant participés au boycottage des brasseries suisses à lever ce boycott.

Tel est l'avis communiqué récemment aux unions ouvrières et à la presse ouvrière en Suisse

allemande.

On peut facilement comprendre, que ce n'est pas sans amertume que l'organisation des travailleurs de la brasserie a pris une semblable décision, juste au moment où il semblait que la lutte générale devrait dégager une manifestation de solidarité ouvrière comme on ne l'a rarement pu constater dans de telles dimensions en Suisse.

Un examen bref mais consciencieux de la situation amena pourtant les délégués des ouvriers brasseurs, de même que les membres du comité central à reconnaître que, malgré les belles manifestations extérieures de solidarité, la position des camarades en lutte devenait intenable, qu'elle s'aggravait de jour en jour. On était forcé de reconnaître, après avoir constaté que, sur 2100 ouvriers brasseurs occupés généralement en Suisse, plus de 1500 travaillaient, donc les trois quarts, comme kroumirs, que la grève ne causait pour ainsi dire aucun préjudice au patronat. Le boycottage de la bière pouvait encore produire un certain effet, cependant cet effet ne pouvait pas suffire à lui seul pour vaincre une coalition internationale de millionnaires qui se partageaient dans les frais de la campagne.

Dans ces conditions, vu la saison avancée, il n'y avait plus qu'une chose à faire, c'était de se dépêcher de rompre la bataille pour réduire le plus possible le nombre des victimes du côté ouvrier.

Il est vrai que les ouvriers ont perdu la bataille, l'arrangement proposé par la commission de conciliation à Zurich ne satisfait personne

du côté ouvrier, c'est une capitulation.

Sur 1200 ouvriers brasseurs entrés en grève, environ 150 ont quitté la Suisse, une vingtaine seulement se prêtèrent aux patrons comme kroumirs. Par la convention de Zurich, les patrons brasseurs s'engagent à réintégrer immédiatement 500 ouvriers grévistes, respectivement lock-outés, en outre, au fur et à mesure que les places sont libres, les patrons brasseurs sont tenus d'embaucher exclusivement des grévistes ou des ouvriers lock-outés jusqu'au nombre de 200. Environ 200 membres de l'Alimentation n'ont pas dû quitter le travail, parce que les brasseries qui les occupaient s'étaient arrangées avec l'organisation ouvrière dès le début du conflit.

Ainsi, en levant le boycott immédiatement, l'organisation peut sauver près de 900 membres, à certains endroits tous les grévistes seront réintégrés. Par contre, en continuant le boycott le nombre des ouvriers qui peuvent rentrer dans les brasseries diminuerait chaque jour. Enfin, les patrons ont dû consentir à payer les retenues pour décomptes et les salaires arriérés à tous les ouvriers qui ne seraient pas portés sur les listes pour être réembauchés par les brasseries. Finalement, il est prévu que la commission de conciliation aura à juger en dernière instance toutes les contestations qui pourraient résulter de part ou d'autre de l'application de la convention établie.

Ce résultat est déplorable; seulement personne parmi tous ceux qui s'en plaignent n'a été capable de proposer quoi que ce soit de mieux. Tout ce qui a été proposé était ou inapplicable ou de nature à profiter davantage

aux patrons qu'aux ouvriers.

Quand les forces manquent et que les moyens d'une organisation sont épuisés ou ne permettent pas de continuer une lutte de pareilles dimensions, quand il faut constater que la direction est trop faible, que la discipline fait défaut dans nos propres rangs, parce que la masse ne saisit pas l'importance du mouvement, il faut s'arrêter net. Sinon l'ennemi extermine le reste des troupes. Il ne nous reste pour le moment que d'adresser un appel sérieux aux organisations ouvrières locales pour les engager à suivre le mot d'ordre de la Fédération de l'alimentation qui dit: « Levez partout le boycott ». Ainsi, on diminuera le nombre des victimes et l'organisation sera mieux en état de soutenir ceux de ces membres qui ne peuvent pas rentrer dans les brasseries.

La lutte des brasseurs est ainsi terminée pour le moment; ses origines, sa marche et les causes de son échec feront l'objet d'un prochain article.



Congrès.

Fédération internationale des syndicats ouvriers horlogers.

Cette fédération a tenu son congrès ordinaire les 3 et 4 juillet à Besançon. Le président de la fédération, le camarade *Emile Henri*, ouvre le congrès à 8 heures précises. L'appel factif to 22 délégués représentant 28 sections avec un effectif total de 6500 membres.

Le bureau du congrès est formé de la manière suivante: président Aramis Berthet de Besançon; vice-présidents, Charles Schurch, La Chaux-de-Fonds, et Joseph Jeannin, Les Villers-le-Lac; scrutateurs, les collègues Marchand, St-Imier, et Grosvernier, Tramelan.

Le procès-verbal du dernier congrès, qui a été adressé à chaque section, est adopté sans modification.

Le rapport du comité central et du secrétaire per-manent fait constater que la crise a amené une quantité de difficultés qui, toutes, ont été surmontées. La grande majorité des sections ont vaillamment résisté aux différents assauts qui leur ont été portés.

Après certaines objections formulées par plusieurs délégués, ce rapport est approuvé.

Les comptes fédératifs sont approuvés et décharge est donnée avec remerciements au caissier central, mon-sieur Albert Guenin, pour sa bonne administration, ainsi qu'à M. Albert Wolff, caissier du journal.

Un projet de règlement fixant les compétences des assemblées de présidents est approuvé après certaines

modifications.

La section de St-Imier est chargée de l'organisation du prochain congrès qui aura lieu en juillet 1911.

Une fête centrale de la fédératiou aura lieu l'an prochain si les affaires s'améliorent sérieusement.

Il s'ouvre un long débat concernant la question des

a) des fabriques de montres;

b) des fabricants d'horlogerie.

Concernant la première catégorie de ces employés, il est reconnu que, pendant la mauvaise période, la fédéra-tion a eu la main forcée, et il est prouvé que des visiteurs qui ont été libérés n'ont jamais cessé de participer à la production. Il est finalement décidé d'exiger le respect intégral de la clause de la convention qui stipule que seuls les ouvriers ne participant pas à la production manuelle d'une partie de la montre peuvent être libérés du syndicat.

Concernant la deuxième catégorie, il est admis que les visiteurs de comptoirs produisent tous et que, par conséquent, ils doivent rester attachés à la fédération.

La suppression du travail aux pièces amène un inté-ressant débat. Il est reconnu que le travail aux pièces est démodé et que la transformation des moyens de fabrication nécessite un changement du système des salaires.

Les fabricants se plaignent du fait que les tarifs ne sont pas uniformes; chacun d'eux suppose que le concurrent a des conditions plus avantageuses, que les ouvriers n'acceptent qu'à contre-cœur les avancements du machinisme. Le travail à la journée fait disparaître ces plaintes. D'autre part, l'ouvrier y trouvera de sérieux